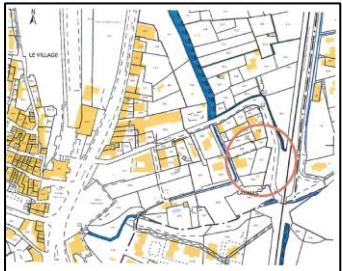
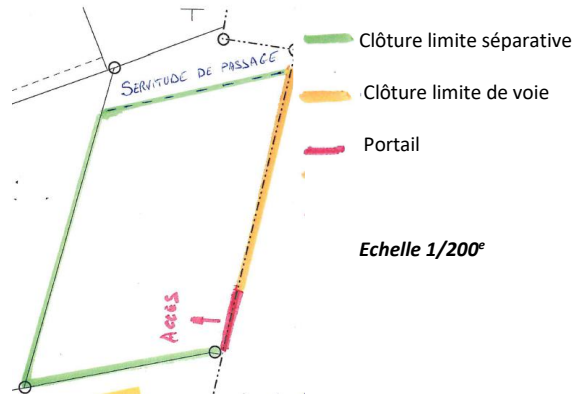



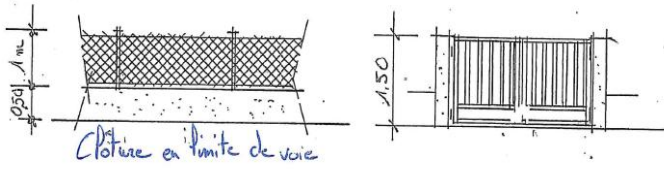


Déclaration préalable pour l'édification d'une clôture

➤ Dépôt de la demande :

- Dépôt en ligne : sur <https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
- Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.
- **Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)**

➤ Constitution du dossier :

PIECES DU DOSSIER	
1-FORMULAIRE	
Dépôt en ligne	Dépôt papier
<p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier</p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>	<p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr</p> <p>CERFA N° 16702* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</p> <p>Rubriques à renseigner : Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 6 – dater et signer</p>
2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
PLAN DE SITUATION (DP1)	
<p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ème}.</p> <p>Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation</p>	
PLAN DE MASSE (DP2)	
<p>Sur un fond cadastral (www.cadastre.gouv.fr), indiquer sur le plan l'emplacement de la clôture sur les limites de la ou des propriétés concernées.</p> <p>Indiquer également l'accès au terrain si nécessaire.</p> <p>Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse</p>	<p>Clôture limite séparative</p> <p>Clôture limite de voie</p> <p>Portail</p> <p>Echelle 1/200°</p>

<p><u>PLAN DE COUPE (DP3)</u></p> <p>Si le profil de votre terrain est modifié : Fournir un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain, Les hauteurs, le terrassement ...</p>	 <p>---Terrain naturel avant-projet</p> <p>Indiquer les fondations si nécessaire</p>
<p><u>LE PROJET (DP4 et/ou DP11)</u></p> <p>Descriptif indiquant la hauteur des différents éléments de la clôture et/ou du portail, les matériaux et les teintes.</p> <p>Croquis du projet à l'échelle, côté en hauteur, longueur et largeur.</p> <p>En cas de clôture servant de soutènement : coupe en travers avec indication de la hauteur du terrain naturel.</p>	 <p>Clôture composée d'un muret (rehausse de l'existant) de 50 cm surmonté d'un grillage souple de 1m. muret teinte ocre claire grillage gris.</p> <p>Portail en métal ajouré d'une hauteur de 1,50 mètre, de forme droite et rectangulaire, de teinte grise soutenue, traverse pleine en partie inférieure.</p>
<p><u>L'INSERTION (DP5 et DP6)</u></p> <p>Fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet sur votre terrain.</p> <p>Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à un photomontage, à partir d'un assemblage d'une photographie montrant le site existant et d'un croquis du projet.</p> <p>Il ne peut s'agir d'une photographie aérienne mais d'une photographie prise depuis le sol.</p>	
<p><u>PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)</u></p> <p>Vue élargie de l'emplacement de la future clôture. Pour les clôtures sur rue, faire la prise de vue à partir de la rue pour pouvoir apprécier l'environnement urbain.</p>	

Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie
<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14 Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr